

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 23 novembre 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 23 novembre 2016 à 14 h 10, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M <sup>me</sup>	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
M.	Hugues Tremblay	Tadoussac

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup>	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M <sup>me</sup>	Diane Gagnon	Technicienne en administration
M.	François Gosselin	Secrétaire-trésorier et directeur général
M.	Nicolas Proulx	Directeur par intérim du Service de la gestion des matières résiduelles

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016;
4. Messages et activités du préfet;
5. Prévisions budgétaires MRC 2017 :
  - 5.1. Adoption de la partie 1 du budget;
  - 5.2. Adoption de la partie 2 du budget;
6. Administration générale :
  - 6.1. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil 2017;
  - 6.2. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 132-2015;
7. Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2017;

8. Adoption des prévisions budgétaires du TNO Lac-au-Brochet 2017;
9. Adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2017 pour le TNO Lac-au-Brochet;
10. Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO;
11. Aménagement du territoire :
  - 11.1. Zonage agricole - avis de la MRC;
  - 11.2. Approbation du règlement numéro 2016-105 de la municipalité des Bergeronnes;
  - 11.3. TPI - travaux de récolte de bois – municipalité de Colombier – rang 2;
  - 11.4. TPI - travaux de récolte de bois – municipalité de Colombier – rang 5;
  - 11.5. Acquisition d'une motoneige;
12. Service de développement économique :
  - 12.1. FDT - autorisation de signature de l'addenda;
  - 12.2. Modification à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);
  - 12.3. PSPS - acceptation de projets;
13. Gestion des matières résiduelles :
  - 13.1. Appel d'offres sur invitation pour la construction d'infrastructures à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - rejet des soumissions et mandat;
14. Centre administratif :
  - 14.1. Appel d'offres pour l'entretien préventif de la plateforme élévatrice - octroi de contrat;
  - 14.2. Appel d'offres pour l'entretien préventif du système de ventilation, de chauffage et de climatisation - octroi de contrat;
  - 14.3. Appel d'offres pour l'entretien du système de protection incendie au FM-200, du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence central - octroi de contrat;
  - 14.4. Appel d'offres pour l'entretien ménager forfaitaire du centre administratif - octroi de contrat;
15. Comité de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie - dépôt d'un compte rendu;
16. Correspondance :
  - 16.1. Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec - appui à la FQM;
  - 16.2. Demande d'arrêt du déploiement du projet Optilab - appui à la MRC Robert-Cliche;
  - 16.3. Demande d'accès à l'information - tarification des services - appui à la MRC de Roussillon;
  - 16.4. Microbilles en plastique - appui à la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
  - 16.5. Projet de loi n°106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives - appui à l'UMQ;
  - 16.6. Navigation de plaisance et Loi de 2001 sur la marine marchande - appui à la MRC de Memphrémagog;
  - 16.7. Aires protégées - fiscalité municipale - appui à la MRC de Memphrémagog;
17. Gestion financière :

- 17.1. Adoption du rapport des déboursés;
18. Élection du préfet;
19. Nomination du préfet suppléant;
20. Affaires nouvelles;
21. Période de questions;
22. Fermeture de la séance.

### ***Ouverture de la séance***

M<sup>me</sup> Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### RÉSOLUTION 2016-11-232

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 20. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2016-11-233

### ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016, tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

### ***Messages et activités du préfet***

M<sup>me</sup> Anctil informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- Ajout d'une ligne de transport de 735 KV entre le poste Micoua et le poste Saguenay. La MRC est actuellement en pourparlers avec Hydro-Québec et les communautés innues pour bien comprendre le tracé et intégrer celui-ci dans le projet de développement éolien. Des représentations sont aussi effectuées dans le but de faire reconnaître notre territoire dans le cadre de ce projet de même que pour l'embauche des entreprises et travailleurs de la région.

- Dossier Intercar. Une rencontre est prévue au cours des prochaines semaines entre les préfets des MRC de Manicouagan, La Haute-Côte-Nord, Charlevoix-Est, Charlevoix et La Côte-de-Beaupré.

#### RÉSOLUTION 2016-11-234

### ***Prévisions budgétaires MRC 2017 - adoption de la partie 1***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget compte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC;

ATTENDU QUE seuls les représentants des mêmes municipalités ayant un intérêt dans une catégorie de fonctions sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la partie 1 du budget comporte les catégories de fonctions qui concernent l'ensemble des municipalités locales ainsi que le TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2017, les prévisions de revenus et dépenses des catégories de fonctions regroupées dans la partie 1, soit :

- Administration générale;
- Législation;
- Évaluation foncière;
- Gestion des cours d'eau;
- Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Programme de développement régional et forestier;
- Schéma de couverture de risques;
- SOCOM;

le tout tel que reproduit à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

#### RÉSOLUTION 2016-11-235

### ***Prévisions budgétaires 2017 - adoption de la partie 2***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget compte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC;

ATTENDU QUE seuls les représentants des mêmes municipalités ayant un intérêt dans une catégorie de fonctions sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la partie 2 du budget comporte la catégorie de fonctions qui concerne les municipalités locales à l'exception du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2017, les prévisions de revenus et dépenses de la catégorie de fonctions de la partie 2, soit :

- Action santé Haute-Côte-Nord;
- Développement économique;
- Gestion des matières résiduelles et développement durable;
- Programmes de l'amélioration de l'habitat;
- Terres publiques intramunicipales;
- Transport collectif et adapté;

le tout tel que reproduit à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

#### RÉSOLUTION 2016-11-236

#### ***Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil 2017***

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'année 2017, ces séances débutant à 14 h :

- Mardi, le 17 janvier 2017;
- Mardi, le 21 février 2017;
- Mardi, le 21 mars 2017;
- Mercredi, le 19 avril 2017;
- Mardi, le 16 mai 2017;
- Mardi, le 20 juin 2017;
- Mardi, le 15 août 2017;
- Mardi, le 19 septembre 2017;
- Mardi, le 17 octobre 2017;
- Mercredi, le 22 novembre 2017 (budget);

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

#### ***Avis de motion***

Je soussignée, Marjolaine Gagnon, donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance subséquente de ce Conseil :

- un règlement aux fins de modifier le règlement n° 132-2015 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Conformément à l'article 455 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C 27.1), il a été demandé la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption à une séance subséquente.

Donné aux Escoumins, le 23 novembre 2016.

---

Marjolaine Gagnon  
Conseiller de comté

RÉSOLUTION 2016-11-237

***Adoption des quotes-parts que devront verser  
les municipalités à la MRC pour l'année 2017***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du Conseil de la MRC, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la MRC pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le tableau des quotes-parts pour l'exercice financier 2017, établi selon les dispositions du règlement n° 132-2015, le tout tel que reproduit à l'annexe 3 du présent procès-verbal;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre ce tableau à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC.

RÉSOLUTION 2016-11-238

***Adoption des prévisions budgétaires du TNO Lac-au-Brochet 2017***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2017, les prévisions de revenus et dépenses du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet, le tout tel que reproduit à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2016-11-239

***Adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2017  
pour le TNO Lac-au-Brochet***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement n° 133-2015, la MRC adopte annuellement les taux de taxes applicables sur tous les biens imposables du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil fixe, pour l'exercice financier 2017, les taux suivants applicables pour le TNO Lac-au-Brochet :

1. **Taxe foncière générale** : 0.624 \$ par 100 \$ d'évaluation;
2. **Taxe foncière spéciale pour les services de la Sûreté du Québec** : 0.0844 \$ par 100 \$ d'évaluation.

#### RÉSOLUTION 2016-11-240

### ***Adoption du taux d'intérêt pour la MRC et le TNO***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des règlements n<sup>os</sup> 132-2015 et 133-2015, le Conseil doit, lors de l'adoption du budget de la MRC et du TNO, fixer par résolution le taux d'intérêt exigible payable sur tout versement dû en vertu de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur les arrérages de toutes taxes et quotes-parts applicables à l'exercice financier 2016;

QUE le Conseil fixe à douze pour cent (12 %) annuellement le taux exigible sur l'arrérage de toute autre facture émise par la MRC, non payée dans les délais, applicable à l'exercice financier 2017.

#### RÉSOLUTION 2016-11-241

### ***Zonage agricole - avis de la MRC***

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) désire entamer la reconstruction de la route 138 dans le secteur de la Côte Arsène-Gagnon, sur le territoire des municipalités des Bergeronnes et de Sacré-Coeur, et qu'il a soumis une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'aliéner, lotir et utiliser, à des fins autres que l'agriculture, les territoires requis pour ce projet de reconstruction routière;

ATTENDU QUE la CPTAQ a soumis à la MRC une copie de la demande afin que le Conseil formule ses recommandations et son avis;

ATTENDU QU'après analyse, la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE, selon l'inventaire des terres du Canada :

- 50 % du terrain contient des sols de classe 4, incluant un relief qui constitue une limitation à la culture;
- 30 % du terrain contient des sols de classe 3, incluant une surabondance d'eau;
- 20 % du terrain contient des sols de classe 4, incluant une basse fertilité et une surabondance d'eau, ce qui limite le potentiel agricole;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction de la route 138, dans le secteur de la Côte Arsène-Gagnon, fait partie d'un plan stratégique d'investissement routier depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, émet un avis favorable au projet soumis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec portant le numéro 413459.

#### RÉSOLUTION 2016-11-242

### ***Approbation du règlement numéro 2016-105 de la municipalité des Bergeronnes***

ATTENDU QUE la municipalité des Bergeronnes a adopté le règlement n° 2016-105 modifiant son règlement de zonage n° 2010-050 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement n° 2016-105 tel qu'adopté par le conseil de la municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### RÉSOLUTION 2016-11-243

### ***TPI - travaux de récolte de bois - municipalité de Colombier - rang 2***

ATTENDU QUE le *Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales* prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles et forestiers;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux de récolte de bois;

ATTENDU QUE les secteurs d'intervention visés sont situés à Colombier (rang 2), où le bois est présentement affecté par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE);

ATTENDU la nécessité de récolter le bois avant qu'il ne soit trop affecté par la TBE et devienne impropre au sciage;

ATTENDU QUE le personnel de la MRC est présentement en discussions avec des entrepreneurs pour la réalisation des travaux;



ATTENDU QUE les travaux visés représentent un volume d'environ 2 500 m<sup>3</sup>;

ATTENDU QU'il y a lieu de négocier les redevances forestières par essences (résineuses et feuillues) avant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à négocier des redevances forestières par essences (résineuses et feuillues) qui seront satisfaisantes et similaires aux années antérieures pour les éventuels travaux de récolte de bois à Colombier (rang 2) à l'hiver 2017;

QU'advenant le cas où les échéanciers de travail sont serrés, la MRC convienne des modalités d'un éventuel contrat selon les termes des précédents devis de récolte de bois.

#### RÉSOLUTION 2016-11-244

### ***TPI - travaux de récolte de bois - municipalité de Colombier - rang 5***

ATTENDU QUE le *Plan d'aménagement et de développement intégré des terres publiques intramunicipales* prévoit annuellement la mise en œuvre de scénarios sylvicoles et forestiers;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux de récolte de bois;

ATTENDU la résolution n° 2016-06-130 qui convenait d'un contrat de voirie forestière dans la municipalité de Colombier (rang 5) par une cohorte d'étudiants du Centre de formation professionnelle (CFP) de Forestville à l'hiver 2017;

ATTENDU QUE la MRC souhaite réaliser des travaux de récolte de bois dans le même secteur où se déroule les travaux de voirie (amélioration et construction de chemins) afin d'optimiser les opérations forestières;

ATTENDU QUE les travaux visés représentent un volume d'environ 2 000 m<sup>3</sup>;

ATTENDU QU'il y a lieu de négocier les redevances forestières par essences (résineuses et feuillues) avant le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à négocier les redevances forestières par essences (résineuses et feuillues) avec le Centre de formation professionnelle de Forestville pour les éventuels travaux de récolte de bois à Colombier (rang 5) à l'hiver 2017;

QUE si les redevances forestières sont jugées satisfaisantes et similaires aux années antérieures, le Conseil autorise le préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit;

QUE le modèle des précédents devis de récolte de bois soit utilisé pour les travaux.

RÉSOLUTION 2016-11-245

***Acquisition d'une motoneige***

ATTENDU les ententes intervenues entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte Nord, lui octroyant la délégation de la gestion foncière de la villégiature, la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et la gestion de terres publiques intramunicipales;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière et forestière;

ATTENDU QUE peu de travaux sur le terrain se font en période hivernale puisque les chemins forestiers ne sont pas accessibles en camion;

ATTENDU QUE l'utilisation d'une motoneige est nécessaire pour poursuivre les travaux (inventaire, planification et suivi des travaux forestiers, inspections, etc.) en période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'acquisition d'une motoneige pour un montant total d'environ 16 000 \$.

RÉSOLUTION 2016-11-246

***FDT - autorisation de signature de l'addenda***

ATTENDU l'entente intervenue le 2 septembre 2015 entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement au *Fonds de développement des territoires* (FDT);

ATTENDU QUE l'Accord de partenariat avec les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit notamment la reconduction du *Fonds de développement des territoires* pour une période de quatre ans, soit pour les années financières 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE pour tenir compte de cet Accord, il y a lieu de modifier ladite entente intervenue entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte les termes de l'addenda n° 1 à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil autorise la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

**Modification à la Politique de soutien  
aux projets structurants (PSPS)**

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le 23 juin 2015, le Conseil de la MRC a pris la décision de ne pas renouveler son entente avec le CLD de La Haute-Côte-Nord (résolution n° 2015-06-146);

ATTENDU QUE la MRC a signé, le 18 août dernier, l'entente relative au *Fonds de développement des territoires* (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre du FDT, la MRC a l'obligation d'adopter deux politiques d'investissement, dont une politique de soutien aux projets structurants et une politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU QUE le comité de transition a élaboré et présenté un projet de politique de soutien aux projets structurants et que le Conseil de la MRC a adopté cette politique le 16 février 2016 (résolution n° 2016-02-034);

ATTENDU QUE des demandes d'aide financière sont régulièrement déposées et nécessitent parfois des réponses relativement rapides;

ATTENDU QUE le comité de transition a fait un travail de réflexion pour la mise à jour de la *Politique de soutien aux projets structurants*;

ATTENDU QUE la *Politique de soutien aux projets structurants* peut être modifiée en tout temps par le Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte les modifications suivantes à la *Politique de soutien aux projets structurants* de la MRC de La Haute-Côte-Nord, afin de lire les points 3.2, 4.3.2, 5 et 6.2 comme suit :

**3.2 Soutien aux projets municipaux structurants**

Les infrastructures, services, travaux ou opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux, notamment (les sommes allouées pour les infrastructures représenteront 20 % de l'enveloppe globale de la PSPS votée par le Conseil de la MRC. Ex. : 300 000 \$ x 20 % = 60 000 \$). Un maximum de 20 000 \$ peut être attribué à un dossier.

- ✓ La construction ou rénovation d'édifices municipaux obligatoirement reliés à un projet communautaire et/ou rassembleur (un maximum de 20 % du projet sera alloué. Ex. : un projet de 10 000 \$ x 20 % = 2 000 \$).
- ✓ L'entretien d'équipements de loisir ou d'équipements culturels (un maximum de 20 % du projet sera alloué. Ex. : un projet de 10 000 \$ x 20 % = 2 000 \$).

**4.3.2 Dépenses non admissibles :**

- ✓ toute dépense réalisée avant la date de recevabilité (date où les documents obligatoires inscrits au « Processus d'analyse » sont au dossier) du dossier, établie par le conseiller;
- ✓ les dépenses de fonctionnement des organismes non liées à un projet réalisé dans le cadre de la PSPS;

- ✓ l'aide à l'entreprise privée;
- ✓ les infrastructures, services, travaux ou opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux, notamment :
  - ✓ les infrastructures, services et travaux sur les sites d'enfouissement;
  - ✓ les infrastructures, services et travaux sur les sites de traitement de déchets;
  - ✓ les travaux ou opérations courantes liés aux travaux d'aqueduc et d'égout;
  - ✓ les travaux ou opérations courantes liés aux travaux de voirie;
  - ✓ les infrastructures et opérations courantes des services d'incendie et de sécurité;
- ✓ les dépenses liées à un projet n'ayant pas fait l'objet d'une analyse basée sur les outils de sélection des projets liés à la PSPS;
- ✓ le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé.

## 5. SEUILS D'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est accordée sous forme de subvention.

La contribution maximale provenant de la somme des différentes sources de subvention gouvernementale est de 80 % du coût total du projet. Dans ce cas, la mise de fonds du promoteur sera de 20 %, dont la moitié peut être sous forme de contribution en services.

Dans tous les cas, le promoteur doit fournir une contribution monétaire minimale de 10 % du coût total du projet.

Voir exception à l'article 3.2 concernant les infrastructures, services, travaux ou opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux.

### 6.1 Appel de projets et modalités de réception des projets

Les projets peuvent être déposés en tout temps.

## RÉSOLUTION 2016-11-248

### ***Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) et Pacte rural 2007-2014 - acceptation de projets***

CONSIDÉRANT les dossiers déposés par des promoteurs dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants*;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition a formulé des recommandations en regard de ces projets;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la *Politique de soutien aux projets structurants* à même le *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 150 \$ est encore disponible dans le cadre du *Pacte rural 2007-2014*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité de transition, accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-065	Association des prospecteurs de la Haute-Côte-Nord	Participation au congrès Québec Mines	1 336,00 \$
2016-068	Comité de développement économique et touristique de Colombier	Culture de petits fruits	5 246,84 \$
2016-069	Société de développement de Forestville	Salle d'entraînement	60 000,00 \$
2016-070	Ville de Forestville	Parc des naissances	2 328,00 \$

ainsi qu'une aide financière au projet suivant dans le cadre du *Pacte rural 2007-2014* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2016-068	Comité de développement économique et touristique de Colombier	Culture de petits fruits	19 150 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour en et son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2016-11-249

***Appel d'offres sur invitation pour la construction d'un quai de déchargement et d'enclos de béton à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer - rejet des soumissions et mandat***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un quai de déchargement et d'enclos de béton à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer (résolution n° 2016-04-080);

ATTENDU QUE le cahier des charges et le formulaire de soumission demandaient aux soumissionnaires de soumettre un prix forfaitaire pour la construction d'un quai de déchargement et l'assemblage de cinq enclos de béton (comprenant la démolition de la structure, la préparation de terrain, le drainage, la fondation, le plancher, les murs);

ATTENDU QUE deux des seize entreprises invitées ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

Entreprises ayant été invitées à soumissionner	Prix forfaitaire total (incluant les taxes)
Constructions SRV inc. 106, rue Principale, Les Bergeronnes (Québec) GOT 1G0	–
Excavations A. Savard inc. 109, route 138 Est, Forestville (Québec) GOT 1E0	<b>80 403,04 \$</b>
Terrassement et pavage S. L. inc. 70-C, rue Principale, Les Bergeronnes (Québec) GOT 1G0	<b>61 126,03 \$</b>
Récupération Brisson inc. 378, rue Principale, Portneuf-sur-Mer (Québec) GOT 1P0	–
Transport C. G. et fils 44, 11 <sup>e</sup> Rue, Forestville (Québec) GOT 1E0	–
Entreprises C. M. 409, route 138, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	–
Transport R. Lamarre et fils 1, 4 <sup>e</sup> Rue, Forestville (Québec) GOT 1E0	–
Béton provincial 137, route 138, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	–
Plastek, entrepreneur général et spécialisé 40, route Forestière, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0	–
Excavation Durand et fils inc. 512, rue Principale, Colombier (Québec) GOH 1P0	–

Entreprises Francken inc. 1869, route 172, Tadoussac (Québec) GOT 2A0	-
Gestion S. St-Pierre inc. 9, rue Foster, Forestville (Québec) GOT 1E0	-
Construction et Rénovation Stéphane Ouellet inc. 316, 9 <sup>e</sup> Rue, Forestville (Québec) GOT 1E0	-
Construction Lévy Leblanc inc. 10, rue Girard, Forestville (Québec) GOT 1E0	-
Construction Rémi Tremblay 5, rue Girard, Longue-Rive (Québec) GOT 1Z0	-
Construction R. H. 2000 inc. 490, chemin Robert, Sacré-Cœur (Québec) GOT 1Y0	-

ATTENDU QUE Terrassement et Pavage S. L. inc. a déposé la soumission la plus basse conforme;

ATTENDU QUE la résolution n° 2016-04-080 autorisait ces travaux pour un montant de 32 500 \$ avant taxes et que le prix soumis correspond à un dépassement de plus de 50 % du coût estimé;

ATTENDU QUE la température et la période tardive pour la construction, plus précisément au niveau de la prise du béton et de la préparation de sol, engendrent des frais supplémentaires reliés à l'urgence de réaliser les travaux;

ATTENDU QUE la construction de l'ouvrage était un élément auquel la MRC s'était engagée contractuellement envers l'exploitant de l'écocentre, Transport R. Lamarre, mais que celui-ci se dit prêt à exploiter le site sans frais supplémentaires sous certaines conditions;

ATTENDU QU'il est possible de limiter l'envergure du projet sans affecter les besoins de l'écocentre et le service offert;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, pour des motifs de saine gestion, décide de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'un quai de déchargement et d'enclos de béton à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer lancé le 18 octobre 2016 et rejette, en conséquence, toutes les offres reçues;

QU'il mandate le secrétaire-trésorier et directeur général à lancer un appel d'offres sur invitation en 2017 auprès d'entreprises régionales ainsi qu'auprès de celles ayant déposé une soumission.

#### RÉSOLUTION 2016-11-250

### ***Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien préventif de la plateforme élévatrice***

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises, portant sur un service d'entretien préventif de la plateforme élévatrice de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QU'une seule des deux entreprises invitées a soumis une proposition, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	ACTIVITÉ						GRAND TOTAL (AVEC TAXES)
	Entretien préventif de la plateforme élévatrice de type monte-charge			Essais du dispositif parachute			
	AN 1 (2017)	AN 2 (2018)	AN 3 (2019)	AN 1 (2017)	AN 2 (2018)	AN 3 (2019)	
Ascenseurs Cloutier Ltée 89, rue Notre-Dame Boischatel QC G0A 1H0	515 \$	515 \$	515 \$	128 \$	128 \$	128 \$	1 929 \$
Kone Inc. – succ. Québec 1730, avenue Newton Québec QC G1P 4J4	–	–	–	–	–	–	–

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat d'entretien de la plateforme élévatrice de son centre administratif à l'entreprise Ascenseurs Cloutier Ltée, de Québec, au montant de 1 929 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

QUE la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### RÉSOLUTION 2016-11-251

#### ***Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien préventif du système de ventilation, de chauffage et de climatisation***

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises, portant sur un service d'entretien préventif du système de ventilation, chauffage et climatisation de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QU'une seule des trois entreprises invitées a soumis une proposition, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME CENTRAL DE VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION	TOTAL (\$) (SANS TAXES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	GRAND TOTAL (AVEC TAXES)
Pro-Sag Service LK 130, rue Cossette Chicoutimi (Québec) G7J 4N4	An 1 (2017) : – An 2 (2018) : – An 3 (2019) : –	–	–	–	–
Honeywell limitée 2366, rue Galvani Sainte-Foy (Québec) G1N 4G4	An 1 (2017) : 1 524 \$ An 2 (2018) : 1 548 \$ An 3 (2019) : 1 572 \$	4 644,00 \$	232,20 \$	463,24 \$	5 339,44 \$
Carmichael 1005, ave. St-Jean-Baptiste, bureau 100 Québec (Québec) G2E 5L1	An 1 (2017) : – An 2 (2018) : – An 3 (2019) : –	–	–	–	–

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat d'entretien préventif du système de ventilation, chauffage et climatisation de son centre administratif à l'entreprise Honeywell limitée, de Sainte-Foy, au montant de 5 339,44 \$ (incluant les taxes), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

QUE la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➔ **M. Hugues Tremblay sort de la salle à 14 h 48, avant l'adoption de la résolution n° 2016-11-251.**

RÉSOLUTION 2016-11-252

***Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien du système de protection incendie au FM-200, du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence central***

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de huit (8) entreprises, portant sur un service d'entretien préventif du système de protection incendie FM-200, du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition de trois (3) des huit (8) entreprises invitées, soit :

<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>TOTAL (\$) (SANS TAXES)</b>	<b>TPS (5 %)</b>	<b>TVQ (9,975 %)</b>	<b>GRAND TOTAL (AVEC TAXES)</b>
Protection incendie GLB 1802, route de l'Aéroport Québec QC G2G 2P7	-	-	-	-
Protection incendie Viking inc. 2383, rue de la Métallurgie Jonquière QC G7X 9V8	-	-	-	-
Secuor 2147, boulevard Talbot Chicoutimi QC G7H 8B3	11 058,54 \$	552,93 \$	1 103,09 \$	<b>12 714,56 \$</b>
Extincteurs Sag.-Lac-Saint-Jean 1030, 1 <sup>re</sup> Rue L'Ascension-de-Notre-Seigneur G0W 1Y0	12 818,72 \$	640,94 \$	1 278,67 \$	<b>14 738,33 \$</b>
Chubb Edwards 2800, Einstein, bureau 20 Québec QC G1X 4N8	-	-	-	-
SPI Santé Sécurité 256, boulevard La Salle Baie-Comeau QC G4Z 1S8	-	-	-	-
Prévention incendie Safety First 6500, Zéphirin-Paquet Québec QC G2C 0M3	2 445,00 \$	122,25 \$	243,89 \$	<b>2 811,14 \$</b>
Équipement JMB 660, rue du Carbone Québec QC G2N 2J7	-	-	-	-

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat d'entretien préventif du système de protection incendie FM-200, du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central de son centre administratif à l'entreprise Prévention incendie Safety First, de Québec, au montant de 2 811,14 \$ (incluant les taxes), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

QUE la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



**Centre administratif - octroi du contrat  
pour l'entretien ménager forfaitaire**

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager forfaitaire de son centre administratif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QU'une (1) seule des quatre (4) entreprises invitées a déposé une soumission dans les délais prescrits, soit :

<b>NOM DES ENTREPRISES INVITÉES À SOUMISSIONNER</b>	<b>ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC Prix forfaitaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017</b>	<b>ENTRETIEN EXTÉRIEUR DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC Prix unitaire (taux horaire) pour travaux sur demande</b>
<b>Conciergerie Cathy Dufour</b> 3068, rue Laizé Baie-Comeau (Québec) G5C 2R7	41 391 \$ (36 000 \$ + taxes)	32 \$
<b>Nettoyage Côte-Nord enr.</b> 478, route 138 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0	-	-
<b>M<sup>me</sup> Sylvie Huard</b> 6, rue Houde Forestville (Québec) G0T 1E0	-	-
<b>M. Claude Bouchard</b> 78, rue Principale Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	-	-

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat pour l'entretien ménager forfaitaire du centre administratif, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, à Conciergerie Cathy Dufour, de Baie-Comeau, au montant total forfaitaire de 41 391 \$ incluant les taxes;

QUE le Conseil autorise la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la signature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

➔ **M. Hugues Tremblay revient dans la salle à 14 h 51, avant l'adoption de la résolution n° 2016-11-253.**

**Dépôt du compte rendu du Comité de révision du schéma  
de couverture de risques en sécurité incendie**

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui a eu lieu le 20 octobre 2016.

## ***Correspondance***

### **1. INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS**

#### **1.1. M<sup>me</sup> Marie-Josée Guoin, présidente, Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Étant donné la réflexion d'ensemble qu'elle a amorcée, la CPTAQ suspend le traitement des demandes à portée collective. Les dossiers en cours seront toutefois finalisés.

#### **1.2. M. Patrick Dubé, sous-ministre, Ministère du Tourisme**

Copie conforme d'une lettre dans laquelle il fait part de la position du ministère dans le dossier du développement des croisières internationales sur la Côte-Nord.

#### **1.3. Mutuelle des municipalités du Québec**

Elle transmet à la MRC sa part de la ristourne suite au renouvellement de sa police d'assurance.

### **2. DEMANDES D'APPUI**

#### **2.1. MRC Robert-Cliche et Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)**

Elles demandent l'appui des MRC du Québec dans le cadre de la négociation prochaine des ententes pour les services de la Sûreté du Québec.

#### **2.2. MRC Robert-Cliche**

Sollicite l'appui des MRC du Québec visant à demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'arrêter le déploiement d'Optilab.

#### **2.3. MRC de Roussillon**

Résolution demandant la modification de la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces dernières pour répondre aux demandes d'accès à l'information.

#### **2.4. MRC des Collines-de-l'Outaouais**

Copie d'une résolution demandant au gouvernement du Canada de mettre en vigueur une réglementation visant à interdire la fabrication, l'utilisation et la vente de microbilles de plastique dans les produits de soins personnels et nettoyants.

#### **2.5. MRC des Maskoutains**

Elle appuie les recommandations de l'UMQ concernant le projet de loi n° 106 (*Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*).

#### **2.6. MRC de Memphrémagog**

Souhaite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral visant à permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement.

## 2.7. MRC de Memphrémagog

Demande au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives ou réglementaires pour les taxes municipales et scolaires non perçues pour les propriétés grevées d'un statut de réserve naturelle ou protégées à perpétuité.

### RÉSOLUTION 2016-11-254

#### ***Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec - appui à la FQM***

ATTENDU la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités concernant la question de la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

QU'il demande que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

QU'il demande qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

QU'il demande au conseil d'administration de la FQM de ne pas entériner les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

### RÉSOLUTION 2016-11-255

#### ***Demande d'arrêt du déploiement du projet Optilab - appui à la MRC Robert-Cliche***

ATTENDU la résolution n° 5787-16 de la MRC Robert-Cliche au sujet du projet d'optimisation des laboratoires de biologie médicale du Québec (Optilab);

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC Robert-Cliche et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Gaétan

Barrette, d'arrêter le déploiement d'Optilab dans le respect de la population du Québec;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque, à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'à la MRC Robert-Cliche.

#### RÉSOLUTION 2016-11-256

### ***Demande d'accès à l'information - tarification des services - appui à la MRC de Roussillon***

ATTENDU la résolution n° 2016-334A-T de la MRC de Roussillon au sujet de la tarification des frais exigibles lors d'une demande d'accès à l'information;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Roussillon et demande à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, M<sup>me</sup> Rita Lc de Santis, de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces dernières pour répondre aux demandes d'accès à l'information;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'à la MRC de Roussillon.

#### RÉSOLUTION 2016-11-257

### ***Microbilles en plastique - appui à la MRC des Collines-de-l'Outaouais***

ATTENDU la résolution n° 16-10-375 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais demandant l'interdiction de la vente de produits de soins personnels et de produits nettoyants contenant des microbilles en plastique;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC des Collines-de-l'Outaouais et demande au gouvernement du Québec d'interdire la vente de produits de soins personnels et de produits nettoyants contenant des microbilles en plastique;

QU'il demande au gouvernement du Canada de mettre en vigueur le plus rapidement possible une réglementation visant à interdire la fabrication, l'utilisation et la vente de microbilles de plastique dans les produits de soins personnels et nettoyants;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

RÉSOLUTION 2016-11-258

***Projet de loi n° 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives - appui à l'UMQ***

ATTENDU la résolution n° 16-10-254 de la MRC des Maskoutains concernant le projet de loi n°106 intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie les recommandations de l'UMQ et demande notamment au gouvernement du Québec de modifier le *Projet de loi n° 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* :

- en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à l'UMQ ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

RÉSOLUTION 2016-11-259

***Navigation de plaisance et loi de 2001 sur la marine marchande - appui à la MRC de Memphrémagog***

ATTENDU la résolution n° 367-16 de la MRC de Memphrémagog concernant les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Memphrémagog dans sa demande à l'effet que le gouvernement fédéral modifie la Loi sur la marine marchande ou convienne d'une entente fédérale-provinciale afin de permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement;

QU'il demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de prioriser le dossier de la navigation de plaisance et de faire des représentations auprès des instances gouvernementales concernées;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC de Memphrémagog.

RÉSOLUTION 2016-11-260

***Aires protégées - fiscalité municipale - appui  
à la MRC de Memphrémagog***

ATTENDU la résolution n° 369-16 de la MRC de Memphrémagog demandant au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives ou règlementaires relatives aux taxes municipales et scolaires non perçues pour les propriétés grevées d'un statut de réserve naturelle ou protégées à perpétuité;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Memphrémagog et demande au gouvernement du Québec d'apporter des modifications législatives ou règlementaires prévoyant :

1. le remboursement des municipalités et des commissions scolaires pour les taxes municipales et scolaires non perçues pour les propriétés grevées d'un statut de réserve naturelle en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et pour les propriétés protégées à perpétuité détenues de plein titre par un organisme de conservation reconnu;
2. le remboursement des municipalités pour les droits de mutation lors du transfert de telles propriétés;
3. que les droits aux fins de parc ne s'appliquent pas lors d'opérations cadastrales nécessaires à la réalisation des projets de conservation;

QU'il demande à la FQM et à l'UMQ de faire de cette problématique un dossier prioritaire;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la MRC de Memphrémagog.

RÉSOLUTION 2016-11-261

***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement n° 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 19 octobre 2016 au 23 novembre 2016, totalisant 596 438,63 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récitée au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 596 438,63 \$ pour la MRC, effectués du 19 octobre 2016 au 23 novembre 2016.

**La séance du Conseil est suspendue afin de procéder à l'élection du préfet.**

## ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET DE COMTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 210.26 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale*, le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC assume la présidence de la séance tant que le préfet n'est pas élu. Il explique le processus de mise en candidature et de vote.

### RÉSOLUTION 2016-11-262

#### ***Élection du préfet - adoption de la procédure***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte la procédure suivante pour l'élection du préfet :

<p>① (article 210.26, <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i>)</p>	<p>Le préfet est élu par les membres du Conseil, parmi ceux qui sont maires.</p>
<p>② (article 210.26, <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i>)</p>	<p>L'élection est faite au scrutin secret lors d'une séance du Conseil.</p>
<p>③ (article 210.26, <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i>)</p>	<p>Le secrétaire-trésorier préside la séance tant que le préfet n'a pas été élu.</p> <p>Le secrétaire-trésorier reçoit les mises en candidature de la part des membres du Conseil. Chaque candidature, pour être valide, devra être soutenue par un proposeur et un secondeur.</p> <p>À la fin des mises en candidature, le secrétaire-trésorier demande aux personnes proposées si elles acceptent.</p> <p>Des bulletins de vote sont alors rédigés sur lesquels apparaît le nom des candidats.</p> <p>Il distribue les bulletins de vote à chaque maire selon le nombre de voix définies aux Lettres patentes de la MRC.</p>
<p>④ (article 210.26, <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i>)</p>	<p>Sera déclarée élue la personne qui obtiendra au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité absolue des voix qu'attribue le décret aux membres du Conseil.</p> <p>Pour la MRC de La Haute-Côte-Nord, ce nombre est égal à 5, puisque le total des voix est de 9.</p>
<p>⑤ (article 210.26, <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i>)</p>	<p>Il sera procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour élire un préfet.</p> <p>En cas d'égalité en tête à la suite de 2 tours de scrutin, le Conseil a prévu que le secrétaire-trésorier procède à un tirage au sort.</p> <p>Dans ce cas, le secrétaire-trésorier place dans une boîte le nom des deux candidats. Il procède au tirage et proclame préfet le maire dont le sort favorise.</p>

**1<sup>re</sup> candidature :**

*M. Francis Bouchard propose*

*M. André Desrosiers seconde*

*de soumettre la candidature de M<sup>me</sup> Micheline Anctil.*

**2<sup>e</sup> candidature :**

*M<sup>me</sup> Marjolaine Gagnon propose*

*M. Hugues Tremblay seconde*

*de soumettre la candidature de M. Donald Perron.*

Aucune autre candidature n'ayant été proposée, le directeur général et secrétaire-trésorier déclare la fin de la période de mise en candidature.

M. Perron accepte sa mise en candidature.

M<sup>me</sup> Anctil accepte sa mise en candidature.

Le secrétaire-trésorier procède à un premier tour de scrutin en remettant à chaque maire le nombre de bulletins de vote correspondant au nombre de voix définies aux Lettres patentes de la MRC. Par la suite, il recueille les bulletins et procède au décompte publiquement.

**Résultat :**

☞ M<sup>me</sup> Micheline Anctil : 4 votes

☞ M. Donald Perron : 5 votes

M. Perron est alors déclaré élu préfet de la MRC de La Haute-Côte-Nord par le secrétaire-trésorier.

## **SERMENT D'OFFICE - PRÉFET DE COMTÉ**

*Réf. légale :*

*Article 210.26 de la Loi sur l'Organisation territoriale et municipale (L.R.Q., 0-9)*

Je, Donald Perron, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de préfet avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et que je m'engage à respecter les règles d'éthique et de déontologie applicables.

---

Donald Perron,  
préfet de Comté

Assermenté devant moi aux Escoumins, ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2016.

---

François Gosselin,  
directeur général et secrétaire-trésorier

***La séance reprend son cours sous la présidence de M. Donald Perron.***

### **RÉSOLUTION 2016-11-263**

#### ***Nomination du préfet suppléant***

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Gontran Tremblay, maire de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du mois de novembre 2016;



ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE M. Hugues Tremblay, maire de la municipalité de Tadoussac, soit et est, par les présentes, nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de mai 2017.

#### RÉSOLUTION 2016-11-264

#### ***Opérations courantes - signataires autorisés***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, M. François Gosselin, soit et est, par la présente, autorisé, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à négocier avec la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, à y déposer et à lui transférer, mais au crédit du compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord seulement, tous chèques et ordres pour le paiement d'argent et pour lesdites fins endosser de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, soit par écrit, soit par estampille;

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord soient tirés au nom de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou en utilisant les abréviations MRC de La Haute-Côte-Nord et signés de sa part par :

- le préfet, M. Donald Perron, ou, en son absence, le maire de la municipalité des Escoumins, M. André Desrosiers;

ET

- le secrétaire-trésorier et directeur général, M. François Gosselin, ou, en son absence, le secrétaire-trésorier et directeur général adjoint, M. Kevin Bédard;

QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins;

QUE M<sup>me</sup> Diane Gagnon, technicienne en administration, soit autorisée, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit signifié à cette caisse;

QUE la présente résolution a pour effet d'annuler toutes les résolutions antérieures concernant le même sujet.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, François Gosselin, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 23<sup>e</sup> du mois de novembre 2016.

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### **RÉSOLUTION 2016-11-265**

### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 30.

TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL SONT APPROUVÉES PAR :

---

Micheline Anctil  
Préfet

---

Donald Perron  
Préfet

---

François Gosselin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

**Budget 2017 – Partie 1**

	Administration générale	Législation	Cours d'eau	SOCOM	Schéma couverture de risques	Évaluation	P.A.D.F.	Baux villégiature sable et gravier domine de l'État	TOTAL
<b>DÉPENSES</b>									
Rémunération préfet		33996							<b>33996</b>
Avantages sociaux (préfet)		2450							<b>2450</b>
Rémunération conseil		46324							<b>46324</b>
Avantages sociaux (conseil)		3340							<b>3340</b>
Déplacements préfet		6500							<b>6500</b>
Déplacements élus	130	13500							<b>13630</b>
Frais de congrès (préfet)		2000							<b>2000</b>
Médias			300		1024			550	<b>1874</b>
Rémunération personnel	105956		1289		13412	242740	15759	90728	<b>469884</b>
Avantages sociaux	18108		247		2721	49463	3097	18537	<b>92173</b>
Déplacements du personnel			832			11820	500	2500	<b>15652</b>
Congrès (sec.-trés.)	1800								<b>1800</b>
Congrès et colloques (pers.)	1851					2035			<b>3886</b>
Poste			50		100	1650	25	3400	<b>5225</b>
Téléphone						1515		1150	<b>2665</b>
Conseillers juridiques			3000		3000	1000		2600	<b>9600</b>
Formation						900		1580	<b>2480</b>
Vérification des livres						840		2291	<b>3131</b>
Assurances	5062					2820		2828	<b>10710</b>







	Administration générale	Législation	Cours d'eau	SOCOM	Schéma couverture de risques	Évaluation	P.A.D.F.	Baux villégiature sable et gravier domine de l'État	TOTAL
Réception dévelop culturel	300								300
Utilisation phot. dévelop culturel	350								350
Fournitures/imprimés dév culturel	400								400
Entretien répar. dévelop culturel	159								159
Cot associations dévelop culturel	290								290
Actions dév culturel	54000								54000
Rém. personnel Forêt Privée	27009								27009
Avantages sociaux Forêt Privée	5201								5201
Poste Forêt Privée	40								40
Téléphone Forêt Privée	100								100
Location véhicule Forêt Privée	950								950
Utilisation phot. Forêt Privée	60								60
Aliments, café Forêt Privée	120								120
Fournitures Forêt Privée	100								100
Déplac. pers. Forêt Privée	1700								1700
Cot associations Forêt Privée	315								315
Entret, réparation Forêt Privée	300								300
Accès au registre								125	125
Partage revenus avec Gouvernement								261800	261800
Développement éolien				26650					26650
Participation SOCOM centre adm.				58025					58025
Participation SOCOM transport collectif				8342					8342
Frais bancaires	555							745	1300
Intérêts dette long terme	3708			31821					35529
Transfert act. Investissement	4848					6888		13916	25652





	Administration générale	Législation	Cours d'eau	SOCOM	Schéma couverture de risques	Évaluation	P.A.D.F.	Baux villégiature sable et gravier domine de l'État	TOTAL
Subvention Gouv pacte fiscal	272525								272525
Subvention pacte rural	40000								40000
Revenus gestion PADF							205000		205000
Revenus adm projet PADF							20066		20066
Subv prog infrastructures routières locales	122500								122500
Appropriation de surplus			6198		22112			95457	123767
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>831808</b>	<b>108426</b>	<b>6198</b>	<b>660000</b>	<b>54612</b>	<b>396653</b>	<b>225066</b>	<b>619057</b>	<b>2901820</b>

**Budget 2017 – Partie 2**

	Programme de rénovation	Gestion TPI	Matières résiduelles et développement durable	Transport collectif et adapté	Développement économique	Action Santé	Total
<b>DÉPENSES</b>							
Médias		751	4824		12000		<b>17575</b>
Rémunération personnel	11905	74178			226111		<b>312194</b>
Avantages sociaux	2441	14698			47033		<b>64172</b>
Déplacements du personnel	2500	2600	14570		10000		<b>29670</b>
Congrès et colloques (pers.)					2500		<b>2500</b>
Poste	50	270	1295		1000		<b>2615</b>
Téléphone		650	1560		1700		<b>3910</b>
Conseillers juridiques		5000	12000		4000		<b>21000</b>
Formation		4250			3000		<b>7250</b>
Vérification des livres		800	1890		4326		<b>7016</b>
Assurances		1955			1092		<b>3047</b>
Traitement des données		442	187		1000		<b>1629</b>
Immatriculations véhicules		450	400				<b>850</b>
Entretien, réparations camion, remorque		4500	1800				<b>6300</b>
Héberg., ad cour, anti-virus			1000		318		<b>1318</b>
Réception		400			200		<b>600</b>
Cot. associations aménag.		350					<b>350</b>
Rémunération - transport collectif				24998			<b>24998</b>
Avantages sociaux - transport collectif				5022			<b>5022</b>
Rémunération - transport adapté				24998			<b>24998</b>
Avantages sociaux - transport adapté				5022			<b>5022</b>

	Programme de rénovation	Gestion TPI	Matières résiduelles et développement durable	Transport collectif et adapté	Développement économique	Action Santé	Total
Frais de déplacements - collectif				600			600
Frais de déplacements - adapté				600			600
Poste - collectif				100			100
Poste - adapté				100			100
Téléphone - collectif				500			500
Téléphone - adapté				200			200
Publicité et communication - collectif				2500			2500
Publicité et communication - adapté				2500			2500
Services professionnels - collectif				3000			3000
Services professionnels - adapté				3000			3000
Transport collectif à contrat				84000			84000
Transport adapté à contrat				80000			80000
Formation et congrès - collectif				500			500
Formation et congrès - adapté				500			500
Cotisations et abonnements - collectif				500			500
Cotisations et abonnements - adapté				150			150
Utilisation photocopieur - collectif				250			250
Utilisation photocopieur - adapté				250			250
Fournitures - collectif				500			500
Fournitures - adapté				500			500
Entretien et réparations - collectif				100			100
Entretien et réparations - adapté				100			100
Consultants					5000		5000
Volet 1 / mentorat					5000		5000
Politique de soutien aux entreprises					246000		246000
Politique sout. projets structurants (PSPS)					380828		380828
Autres projets (dévelop. économique)					36653		36653

	Programme de rénovation	Gestion TPI	Matières résiduelles et développement durable	Transport collectif et adapté	Développement économique	Action Santé	Total
Transfert subv autres départ. (FDT)					136900		136900
Location de bureaux		2151					2151
Location équipements					2692		2692
Utilisation photocopieur	25	170	900		1400		2495
Entretien réparations		2517			1741		4258
Aliments, boisson café					300		300
Fournitures de bureaux		4200	2000		5000		11200
Vêtements, chaussures, accessoires		945					945
Ameublement		420	525		2000		2945
Cotisations associations et abonnements					2000		2000
Rémunération personnel (coordination)						25000	25000
Avantages sociaux (coordination)						4250	4250
Formation			3500				3500
Frais de gestion, bureau, copies ...						4751	4751
Rémunération personnel (actions)						5285	5285
Avantages sociaux (actions)						898	898
Frais de déplacements (actions)						3831	3831
Fournitures et équipements (actions)						9350	9350
Formation (actions)						4500	4500
Location de véhicules		750					750
Rém personnel recyclage			236995				236995
Avantages soc recyclage			49018				49018
Sensibilisation et matériel promotionnel			7847				7847
Recyclage - valorisation			41446				41446
Recyclage - aménagement			10500				10500
Recyclage - transbordement			62278				62278
Recyclage - collecte			331169				331169

	Programme de rénovation	Gestion TPI	Matières résiduelles et développement durable	Transport collectif et adapté	Développement économique	Action Santé	Total
Recyclage - transport centre de tri			127050				127050
Écocentres - location conteneurs			6300				6300
Écocentres - transport conteneurs			13136				13136
Écocentres - balance			10500				10500
Écocentres- assurances			3020				3020
Écocentres - loyer			10000				10000
Écocentres - aménagement			9450				9450
Écocentres - opérations			18412				18412
Écocentres - exploitation PSM			116852				116852
Écocentres - valorisation matériaux secs			226291				226291
Équipements et accessoires			2570				2570
Projets spéciaux - objectif zéro déchets			11681				11681
Projets spéciaux - part. organismes			26775				26775
Cotisations protection feu et insectes		16663					16663
Voirie forestière		25200					25200
Travaux sylvicoles		78750					78750
Transport de bois		2100					2100
Coupe de bois		2100					2100
Fonds de mise en valeur		25000					25000
Honoraires prof (vérif équipements)		6150	78131				84281
RDD - valorisation			17000				17000
RDD - produits électroniques			500				500
Projets spéciaux - dépotoirs clandestins			16275				16275
Location et entretien véhicules			1600				1600
Encombrants - collecte			24717				24717
Projets étudiants			3387				3387
Ordures - collecte			571701				571701

	Programme de rénovation	Gestion TPI	Matières résiduelles et développement durable	Transport collectif et adapté	Développement économique	Action Santé	Total
Ordures - redevances Gouv.			97746				97746
Ordures - enfouissement			437941				437941
Bacs et conteneurs			23239				23239
Matières organiques - collectes			2650				2650
Matières organiques - valorisation			1050				1050
Matières organiques - aménag et opér.			8000				8000
Programme rénovation travaux	68000						68000
Essence		4800	2700				7500
Frais bancaires		480					480
Transfert état invest. - transport collectif				420			420
Transfert état invest. - transport adapté				420			420
Transfert act. Investissement		19560	585420		3800		608780
Appropriation de déficit	21979						21979
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>106900</b>	<b>303250</b>	<b>3239798</b>	<b>241330</b>	<b>1143594</b>	<b>57865</b>	<b>5092737</b>

<b>REVENUS</b>							
Quotes-parts municipalités			1788250	2500	123616		1914366
Participation SOCOM				8342			8342
Autres revenus			8200				8200
Écocentres - rev réemploi et textiles			6000				6000
Écocentres - rev matériaux entrants			50000				50000
Écocentres - rev valorisation mat secs			8000				8000
RDD - revenus			100				100
RDD - compensation prod électroniques			8000				8000
Recyclage - revenus			3400				3400
Contribution Essipit			39559		3187		42746
Bacs et conteneurs - revenus			4500				4500

	Programme de rénovation	Gestion TPI	Matières résiduelles et développement durable	Transport collectif et adapté	Développement économique	Action Santé	Total
Gouv. - redist redevances élimination			88000				88000
Gouv. - compensation mat recyclables			471111				471111
Revenus de placements		700					700
Pacte rural - transport collectif				10000			10000
Contributions usagers - collectif				16343			16343
Contributions usagers - adapté				35672			35672
Subv. MTQ - transport collectif				85299			85299
Subv. MTQ - transport adapté				83174			83174
Redevances forestières		112500					112500
Baux location TPI		77000					77000
Frais administration TPI		3000					3000
Autres revenus location camion		8600					8600
Projet PADF (revenu)		45000					45000
Contribution Québec en forme						57865	57865
Contribution soutien travail autonome					8162		8162
Revenus honoraires frais suivi FLS					720		720
Revenus de mentorat					4750		4750
Aide SOCOM programmes rénovation	26285						26285
Subvention concertation emplois					6500		6500
Subvention développement écon. - F.D.T.					996659		996659
Subvention SHQ	12615						12615
Subvention SHQ travaux	68000						68000
Appropriation de surplus		56450	764678				821128
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>106900</b>	<b>303250</b>	<b>3239798</b>	<b>241330</b>	<b>1143594</b>	<b>57865</b>	<b>5092737</b>

**Répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2017**

Code	Municipalité	Législation	Gestion des matières résiduelles et développement durable	Évaluation foncière	Développement économique	Schéma de couverture de risques	Transport collectif et adapté	Total :
95005	Tadoussac	11 474	201 940	52 161	9 287	2 730	188	277 780
95010	Sacré-Cœur	18 146	318 260	55 156	20 684	3 348	418	416 012
95018	Les Bergeronnes	7 281	120 021	24 723	7 836	1 418	158	161 437
95025	Les Escoumins	19 929	334 439	60 450	22 181	3 763	449	441 211
95032	Longue-Rive	8 805	133 615	34 485	11 862	1 329	240	190 336
95040	Portneuf-sur-Mer	5 940	82 058	23 510	8 051	889	163	120 611
95045	Forestville	27 513	515 525	77 823	35 777	4 362	724	661 724
95050	Colombier	5 895	82 392	26 824	7 938	891	160	124 100
NR950	TNO	3 443		37 921	–	1 270	–	42 634
<b>TOTAL :</b>		<b>108 426</b>	<b>1 788 250</b>	<b>393 053</b>	<b>123 616</b>	<b>20 000</b>	<b>2 500</b>	<b>2 435 845</b>
95802	Essipit	–	39 559	–	3 187	–	–	42 746



**Budget 2017 – TNO Lac-au-Brochet**

<b>Revenus</b>	
Taxes fonc. Gén.	274 184
Taxes spéc. Sureté qué.	37 085
Compensation taxes	2 807
Pacte fisc. Comp.ter. Pub.	35 545
Permis construction	2 300
Int. Arrérages taxes	1 600
Hon. Percep. Taxes	150
Autres revenus	500
Droits supplétifs	11 000
Entente incendie h-q	5 150
Participation fonds mise valeur baux	10 139
Approp. Surplus	16 444
<b>Total des revenus :</b>	<b>396 904</b>
<b>Dépenses</b>	
Rém. Élus	10 932
Av. Sociaux élus	787
Déplacements élus	4 500
Journaux	2 286
Rémunération employés	73 940
Avantages sociaux	15 100
Déplac. (personnel)	800
Colloques	2 300
Frais de congrès (pers.)	1 500
Conseillers juridiques	7 000
Vérification livres	2 055
Honoraires prof.	46 396
Frais de huissier	200
Traitement données	1 309
Form. Enseignement	3 340
Réception	400
Quote-part éval.	37 921
Poste	2 200
Téléphone	1 300
Assurances	6 990
Quote-part législation	3 443
Cot. Associations	1 945
Location bureaux	16 497
Location timbreuse	180
Ut. Photocopieur	550
Aliments boisson café	640
Vêtements et accessoires	300
Fournitures	2 800
Mauvaises créances	250
Remb. Taxes trop perçues	300
Location véhicules	500
Entretien et réparations	4 530
Ameublement	541
Sureté du québec	37 104
Quote-part schéma cov.	1 270
Entente incendie h-q	5 000
M.r. élimination comp. Aux mun. Et zecs	32 067
Rém employés mat. Résiduelles	10 553
Avantages sociaux mat. Résiduelles	2 104
Mat. Résiduelles - frais déplacements	1 950
Mat. Résiduelles - communications	700
Mat. Résid - loc et entretien véhicules	2 000
Mat. Résiduelles - aménagement	12 674
Mat. Résiduelles - opérations	5 250
Honoraires prof.	29 605
Frais bancaires	740
Transfert act. Invest.	2 155
<b>Total des dépenses :</b>	<b>396 904</b>